

CHARTRE QUALITÉ ET ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION GRAND BLEU

Dans le cadre de sa mission de formation et d'insertion professionnelle dans le domaine des activités nautiques, Grand Bleu, association et organisme de formation agréé, décrit dans la présente charte les méthodes et moyens mis en place pour garantir aux apprenants, aux entreprises partenaires, aux prescripteurs ainsi qu'aux bailleurs la qualité des formations dispensées.

1. Présentation de Grand Bleu

L'Association Le Grand Bleu est une association qui initie, développe des activités nautiques et aquatiques tel que le kayak et le paddle surf. C'est aussi un organisme de formation à part entière.

Notre Mission

Favoriser l'accès aux activités nautiques et l'acquisition des compétences afférentes au plus grand nombre, sans conditions de revenus sociaux.

Le Grand Bleu a aussi pour ambition d'être un vecteur local de l'employabilité en proposant une formation préparant au BPJEPS Activités Aquatiques et Nautiques (AAN).

Nos Objectifs & Activités clés

- Sensibiliser les jeunes au métier de maître-nageur sauveteur ;
- Porter une mission à dimension inclusive et paritaire ;
- Des stages d'initiation à la natation ;
- Des journées de sensibilisation à la protection du littoral.

Nos Principes d'action

- Respecter le parcours social de chaque apprenant formé ;
- Accompagner les apprenants vers une voie professionnelle épanouissante ;
- Lutter contre les inégalités de genre et de territoires via le volet de la formation en répondant aux besoins d'inclusion et d'emplois pour les jeunes.

2. Les critères qualités de nos formations

La qualité d'une action de formation s'apprécie selon les 7 critères définis par le Décret n° 2019565 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>

1. La communication d'informations accessibles au public, détaillées et vérifiables sur les prestations proposées (prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation) ;
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces

- prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations ;
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
 4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
 5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
 6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
 7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Ainsi pour chaque formation, et au regard des critères précédemment énoncés, le dispensateur de formation que représente Grand Bleu doit être en mesure de justifier :

- de l'intitulé de l'action de formation ;
- des objectifs de formation en termes de résultats à atteindre ;
- du public concerné et des prérequis conseillés et/ou exigés ;
- du nombre de participants ;
- de la durée et du planning de formation ;
- des dates proposées, lieux et locaux de réalisation ;
- du programme de formation.

Pour chaque formation, Grand Bleu procède à une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de la formation, des entreprises partenaires, de Pôle emploi et des financeurs.

Les représentants de Grand Bleu sont disponibles par téléphone et/ou mail et s'engagent à apporter une réponse aux demandes de formation au maximum dans les 72 heures suivant leurs demandes de formation.

L'établissement, dans lequel sont dispensées nos formations, dispose d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Notre équipe est complétée par l'expertise d'un référent handicap, M. Grégory GEMME, qui répondra à toutes les sollicitations et questionnements en termes d'accueil des apprenants en situation de handicap par mail : handicapgrandbleu@gmail.com

3. Nos moyens de contrôle

Grand Bleu contrôle le bon déroulement des formations dispensées tout au long du processus de formation. Il peut être réalisé avant, pendant ou à l'issue d'une action et peut revêtir plusieurs formes. Nous nous efforçons à encadrer chacun des sept critères du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue :

- L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé (Programme de formation et brochure de présentation) ; L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics (Recueil des besoins spécifiques, entretiens menés par le référent handicap, feuilles d'émargement) ;
- L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation (Supports pédagogiques, tutorat) ;
- La qualification professionnelle et la formation professionnelle du personnel en charge de la formation (CV et diplômes des formateurs) ;
- Les conditions d'information au public sur l'offre de formation, ses délais d'accès, et les résultats obtenus (Brochure de formation) ;
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires (Process d'évaluation de la satisfaction et plan d'amélioration continue).

Le contrôle sur site est effectué par le responsable pédagogique sur le lieu de formation (Base nautique municipale de Corbière : salle de cours théorique situé au 250 Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE).

Lorsque le formateur n'est pas un interne au Grand Bleu, le contrôle est effectué à l'improviste afin de s'assurer de la réalité et de la qualité d'une action de formation ciblée afin de vérifier si le formateur répond aux attentes du décret relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Le contrôle par enquête auprès des stagiaires est effectué à l'issue de chaque module de formation, en fin de formation à mi-parcours du stage et à la fin du stage.

Un suivi strict des engagements des formateur.rice.s et de nos tuteurs est réalisé et consigné pour repérer tout manquement aux obligations de qualité et ainsi agir le plus vite possible en rappelant à l'ordre nos prestataires.

4. Nos engagements

- Délivrer une formation adaptée aux besoins et compétences des publics formés ;
- Mettre à jour régulièrement les connaissances techniques de ses formateurs et mesurer la pertinence de ses méthodes pédagogiques ;
- S'assurer de l'existence d'un environnement favorable au développement compétences des bénéficiaires de sa prestation.

Dans sa relation avec les bailleurs, Pôle emploi, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou les entreprises, Grand Bleu est tenu :

- de fournir les informations nécessaires à l'identification de son activité et de ses interlocuteurs ;

- de transmettre aux bailleurs et à Pôle emploi, les documents nécessaires au financement des actions de formation ;
- de suivre la participation aux actions réalisées ;
- de mettre en place un système de suivi pédagogique et d'évaluation dès l'entrée en formation ;
- d'animer les formations de façon vivante et interactive ;
- d'impliquer nos apprenants comme acteurs de leur apprentissage en les mettant en situation, le plus souvent possible.
- d'apporter un accompagnement à l'insertion professionnelle à nos apprenantes (ateliers CV, coaching, démarchage des entreprises ayant un besoin de recrutement).

Grand Bleu s'efforce de mesurer systématiquement la qualité de ses prestations dans le cadre de ses démarches d'amélioration continue. Pour cela, nous avons élaboré des procédures et outils.

Analyse et conception

- Recueillir les données nécessaires à la conception d'une action efficace : profil du public, objectifs précis, contexte, spécificités et contraintes à prendre en compte ;
- Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur expérience ;
- Concevoir la formation conformément aux compétences visées et aux métiers visés.
- Procéder à l'actualisation régulière de nos supports et de nos programmes.

Animation

- Prendre en compte les besoins des apprenants dans le cadre du plan de stage annoncé et proposer un accompagnement pédagogique pertinent ;
- Veiller au confort matériel et psychologique des apprenants en cours de formation pour favoriser leur apprentissage ;
- Remettre et/ou partager aux apprenants des ressources pédagogiques adaptées, pertinentes et pouvant être appropriées par les apprenantes.

Bilan et évaluation

- Procéder à des évaluations régulières pour mesurer les acquis des apprenantes et leur progression ;
- Effectuer un bilan de chacune de nos formations par une évaluation de satisfaction à des fins d'amélioration continue et en fournir la synthèse aux parties prenantes de nos actions de formation.

En cas de non-conformité d'une formation, nous analysons les raisons du dysfonctionnement et mettons en place les mesures correctives nécessaires.

5. Charte qualité des intervenants en formation

Pour assurer la qualité attendue des formations, Grand Bleu a élaboré une "charte qualité des intervenants en formation " dont les finalités sont de préciser les principes et les conditions à réunir pour assurer la rigueur méthodologique des intervenants, la qualité du matériel pédagogique et de bonnes conditions matérielles d'intervention. Cette charte, en précisant les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différents intervenants dans le déroulement des formations, permet à l'institution de reconnaître et de valoriser l'implication des personnels qui les assurent.

Elle est signée par nos formateur.rice.s et les tuteurs engagés chez Grand Bleu pour l'accompagnement pédagogique de nos apprenants.

Elle a également pour objectif de définir les différentes modalités d'intervention (conception pédagogique, animation de groupe, accompagnement...) qui constituent, chacune, des activités de formation à part entière. La "charte qualité des intervenants en formation" permet d'améliorer la qualité des formations, tant dans l'intérêt de nos formateur.rice.s et tuteurs, que de celui de nos apprenants.

a) Le profil des formateur.rice.s et tuteurs

Les formateur.rice.s et les tuteurs doivent posséder des connaissances et des savoir-faire spécifiques et régulièrement actualisés. Il s'agit d'être capable de conceptualiser sa pratique et d'adapter les contenus de formation aux attentes et aux niveaux des participants.

Il s'agit également, dans le cadre d'un partenariat éthique et solidaire, de tenter de se conformer à la démarche permanente de qualité, initiée par Grand Bleu dans le cadre de la certification Qualiopi.

Leur sélection résulte soit d'un appel public à candidatures, soit de candidatures spontanées, soit de sollicitations directes.

Nos partenaires sous-traitants s'engagent à fournir :

- Tous les éléments nécessaires à l'évaluation des compétences, qualifications et savoir-faire utiles pour accomplir les missions envisagées (CV, qualifications diverses, expériences, preuves de leur formation initiale et continue) ;
- Tous les éléments autorisant le partenariat en tant que formateur.rice.s, intervenants aux ateliers (fiche de renseignements, autorisation de cumul d'activités, justificatif de numéro de déclaration d'activité).

Les tuteurs sont sélectionnés par Grand Bleu selon leur expérience, leurs compétences et leurs connaissances techniques de gestion d'activités aquatiques et nautiques. Une importance est aussi accordée à leur sensibilité pédagogique et adhésion au projet social porté par Grand Bleu.

b) La formation et développement continue des formateur.rice.s, intervenants et mentors

La formation des formateur.rice.s, des intervenants et des tuteurs étant indispensable au maintien de la qualité de la prestation de formation, de nos ateliers et de notre accompagnement pédagogique, ceux-ci s'engagent à actualiser et/ou perfectionner leurs compétences à deux niveaux : (Ils donnent régulièrement à Grand Bleu, l'information du renforcement de compétence dont ils ont pu bénéficier) pour :

- le maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation ;
- le développement des compétences en ingénierie de formation, animation de groupe, pédagogie relative à des adultes, utilisation des outils pédagogiques.

A cette fin, Grand Bleu s'engage à faire bénéficier ses partenaires sous-traitants, formateur.rice.s et tuteurs :

- D'ateliers organisés par Grand Bleu, pouvant contribuer à l'amélioration des prestations pédagogiques, dans un intérêt mutuel ;
- L'accompagnement d'une ou d'un autre formatrice/formateur ou du référent pédagogique lors des premières interventions.
- D'un partage des éléments issus des réflexions et travaux du réseau des formateurs et formatrices.

c) L'évaluation des formateurs

L'évaluation étant indispensable dans le processus d'apprentissage les formateur.rices. participent à sa mise en œuvre, notamment dans le cadre du contrôle de l'adéquation :

- de la formation dispensée par rapport à la prestation de formation prévue par Grand Bleu ;
- des moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre lors des formations et des ateliers de sensibilisation.

Process de l'évaluation "à chaud" :

La personne ressource de Grand Bleu, la formatrice ou le formateur, donnent aux stagiaires les informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation.

La formatrice ou le formateur considère les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogique.

Afin de développer le réseau de formateurs, la formatrice ou le formateur identifie, dans la mesure du possible, de nouvelles compétences au sein du groupe animé et en fait part à son interlocuteur Grand Bleu.

La formatrice ou le formateur, reporte au responsable pédagogique les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action.

L'ensemble de ces éléments est ensuite communiqué et exploité en réunion pédagogique, avec l'équipe pédagogique de Grand Bleu

d) La Déontologie

L'activité des formateur.rice.s, des interveants et des mentors, doit s'exercer dans un cadre déontologique rigoureux :

- Les supports de formation sont la propriété intellectuelle conjointe de la formatrice/formateur et Grand Bleu, car toujours élaborés en concertation pédagogique régulière. Sur les supports et livrets de formation, il n'est pas fait référence au nom de la formatrice ou du formateur.
- Durant les formations, les formateur.rices et les tuteurs doivent être attentif.ves à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser une personne ou un groupe en formation.
- Dans le même esprit, les informations relatives à des situations professionnelles collectives ou individuelles, utilisées le cas échéant comme supports de formation, ne pourront pas être communiquées à des tiers. Les documents utilisés en formation seront rendus anonymes et ne devront pas renvoyer vers des entités ou personnes qui pourraient être identifiés.
- La formatrice ou le formateur est tenu(e) au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission, ainsi qu'au devoir de réserve.
- La mission de formation est essentiellement et uniquement établie sur le terrain pédagogique. En ce sens, la formatrice ou le formateur s'engage envers Grand Bleu, en termes de loyauté, vis-à-vis de sa clientèle.
- Conformément à l'éthique de la relation nouée, les formateur.rices et tuteurs s'engagent à évoquer avec Grand Bleu, toute demande d'un stagiaire, qui pourrait contrevenir à l'intérêt de Grand Bleu.

Brahim TIMRICHT

Directeur de l'association et organisme de formation Grand Bleu

